

**CR de Reunion du Comité de Village Le Lot  
du 17 février 2024**

**(Ancienne Ecole de Rouillas Bas)**

**Changement de l'organisation des points de collectes** : 1 point de collecte (ancien bac vert et bac jaune) est défini actuellement pour Le Lot, le ratio ayant été établi en fonction du nombre d'habitants.

Après discussion, il semblerait que 2 points de collecte seraient plus pertinents : un du côté vieux village, un du côté du lotissement.

**Un sondage sera adressé rapidement par courrier et/ou par courriel auprès des habitants du Lot.** Il est possible d'émettre 1 à 2 vœux en déterminant un ordre de préférence pour le-dit point de collecte.

**Rappel des contraintes à respecter** : 5 x 2 m au sol / 7 m de hauteur libre.

Réponse définitive attendue par la mairie au 31 mars dernier délai sachant que le SICTOM validera de son côté la faisabilité technique des points de collectes proposés.

**Fermeture du réseau de cuivre** : Cette fermeture, décidée pour raison économique, est prévue au 1er janvier 2027 pour la commune d'Aydat.

Concernant nos aînés, une campagne de communication sera réalisée afin qu'ils ne soient pas victimes de démarchage abusif. En effet, il sera possible de mettre en place, gratuitement, un adaptateur pour continuer à bénéficier des services de téléphonie sans changement de tarif.

**Lampadaires** : La commune fait le choix de changer ses lampadaires par des LED par souci d'économie (le gain sera autour des 60 à 65%). Cette campagne va s'étaler sur une période de 3 ans. Concernant le Lot, la route départementale de Fohet sera concernée par la première phase de changement (courant mars).

L'information sera diffusée sur l'application Panneau Pocket.

**Aménagement du boulevard du Lac** : Une communication sur cet aménagement sera faite aux habitants avant la fin de l'année 2024.

**Aménagement du four :**

Suite à l'orage du mois d'août et au problème d'écoulement des eaux pluviales, le four a été inondé. Cet événement, bien qu'exceptionnel, a soulevé un certain nombre de questions. In fine, deux questions se posent :

- Qu'est ce que la commune peut proposer pour que le four ne soit pas inondé à nouveau ?
- L'aménagement du four proposé et souhaité par les habitants du Lot peut-il avoir pour finalité de favoriser l'entretien et donc préserver cet édifice inscrit au petit patrimoine ? Si oui, selon quelles modalités ?

**Election du nouveau bureau :**

1 retrait et 4 nouvelles candidatures.

Membres du nouveau bureau par ordre alphabétique :

- DELABRE Marie
- DESSON Claude
- FRAISSE Jacques
- HANDIA Béatrice
- LONGLEY Françoise
- MASCLET Mathias
- SUBJOBERT Louis
- TROSSELLE Corentin

**Questions diverses :**

Des éclaircissements sont demandés auprès de la mairie sur deux points :

- Question posée au sujet du chemin des chanvres, au départ de la croix bleue. En effet, ce chemin a été grossièrement élargi : aménagement pour faire passer des camions, arbres coupés, mur en partie éboulé...

Le riverain concerné avait-il les autorisations de faire ces travaux ? Y aura-t-il une remise en état ? Si oui selon quelles modalités ?

- Question concernant les comptes de la section du Lot et des mouvements sur ce compte : Quid du loyer du camping du Chadelas de 580,48 euros perçu jusqu'en 2017 mais qui n'est plus perçu depuis la signature du bail avec les nouveaux gérants ? Quelle en est l'explication ?

Le CR ci-joint et tous ceux à venir seront consultables sur le site de la Mairie d'Aydat.

Beatrice HANDIA, pour le comité de Village Le Lot

Rechercher

**Sortie de l'allée des Ribes**

cv lelot &lt;cvlelot.aydat@yahoo.com&gt;

Claude DESSON

Claude,

Je te fais parvenir le mail de Marie DELABRE suite à la réunion de samedi.

En te remerciant par avance pour le nécessaire que tu pourras faire.

A bientôt

Beatrice

---

Le samedi 17 février 2024 à 18:05:32 UTC+1, Delabre Marie <mariedelabre83@gmail.com> a écrit :

Bonsoir, au comité de village ce matin Corentin à évoqué la sortie dangereuse de l'impasse des chalets. Je me rappelle que ce point à déjà été évoqué lors de précédents comités et que plusieurs personnes avaient demandé un miroir. Après vérification sur place il n'y a pas de miroir, il faudrait relancer la mairie via Mr Desson à ce sujet (que ce soit eux ou qu'ils le transmette au département) car ce point est effectivement évoqué depuis plusieurs années par différents habitants des chalets qui alertent sur le risque d'accidents. Merci et à bientôt. Marie Delabre

